

LES MODES DE GESTION

Vous souhaitez gérer en direct vos investissements, rester le seul décideur dans vos placements tout en bénéficiant des meilleurs conseils et analyses ou déléguer entièrement la gestion de vos avoirs à un spécialiste ?

Société Générale Private Banking France vous propose des solutions adaptées à vos attentes : la Gestion Libre, la Gestion Conseil et la Gestion sous Mandat en fonction de vos objectifs et horizons d'investissement associés, de votre tolérance au risque, de vos connaissances et de votre expérience et de votre situation financière, y compris votre capacité à subir des pertes.

LA GESTION LIBRE

Votre Banquier Privé réceptionne et transmet vos ordres d'achat ou de vente sur un instrument financier que vous nous avez confié, de votre propre initiative et sans conseil de la banque, à un intermédiaire financier pour exécution.

Il peut également vous apporter, à votre demande ou à son initiative, des conseils sur les placements que vous avez effectués ou que vous envisagez de réaliser.

LA GESTION CONSEILLÉE

Après signature d'une convention de gestion conseillée, vous bénéficiez de conseils de nos Gérants conseil que vous pouvez choisir de suivre ou non.

Vous restez seul décisionnaire de la gestion de vos actifs.

Votre Gérant conseil aura pour mission de vous proposer des solutions d'investissement ou d'arbitrage au sein de votre portefeuille ou de votre contrat d'assurance vie et de répondre à vos questions.

Les conseils de nos experts vous permettront de décrypter les événements macro et micro-économiques.

LA GESTION SOUS MANDAT

Après la signature d'un mandat de gestion, vous confiez la gestion de tout ou partie de vos actifs financiers à des gérants professionnels qui agissent en toute indépendance et dans votre intérêt. Vous déléguez ainsi la gestion de votre portefeuille ou de votre contrat d'assurance vie, selon le profil défini contractuellement dans le mandat. Les actifs sont gérés en fonction du profil de rendement/risque recherché, de la politique d'investissement mise en œuvre pour atteindre l'objectif de gestion visé.

Le Gérant applique un processus de décision collégial pour traduire vos objectifs personnels en une structure d'allocation d'actifs. Il s'appuie sur une méthodologie rigoureuse, ainsi que les compétences des économistes, stratégestes et analystes financiers de la société de gestion et du groupe Société Générale.

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un service d'investissement; il ne constitue ni un conseil en investissement, ni une offre de produit ou service ou une sollicitation d'aucune sorte de la part de Société Générale Private Banking. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif et visent à mettre à la disposition du lecteur les informations pouvant être utiles à sa prise en décision. Elles ne constituent en aucune manière des recommandations personnalisées. Le lecteur ne saurait en tirer ni une recommandation d'investissement, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal. L'investisseur est invité à cet égard à se rapprocher de son conseil fiscal habituel pour toutes les questions relatives au traitement fiscal qui lui serait applicable et aux obligations déclaratives auxquelles il pourrait être soumis. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est élaboré à partir de sources que Société Générale Private Banking considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Société Générale Private Banking ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Le présent document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis et ne peut ni être communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France. Avant toute souscription d'un service d'investissement ou d'un produit financier, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, document intitulé "informations clés pour l'investisseur", Term sheet, conditions contractuelles du service d'investissement) en particulier celles liées aux risques associés à ce service ou produit.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA AU CAPITAL DE 1 003 724 927,50 EUROS - 552 120 222 RCS - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EST AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION EST DÉSORMAIS SITUÉE AU : 4 PLACE DE BUDAPEST CS 92 459, 75 436 PARIS CEDEX 9, SOUS LA SUPERVISION PRUDENTIELLE DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (BCE) ET ENREGISTRÉE AUPRÈS DE L'ORIAS EN QUALITÉ D'INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE, DUMENT ENREGISTRÉ SOUS LE N° 07 022 493 (WWW.ORIAS.FR). N° ADEME : FR231725_031VZM - DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE.